



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guyane

Question écrite n° 68001

Texte de la question

Mme Christiane Taubira-Delannon attire l'attention de Mme la ministre de la jeunesse et des sports sur le manque d'encadrement des pratiques sportives de la jeunesse guyanaise. Chaque fin de semaine, dans de nombreux quartiers, les jeunes se rencontrent et organisent des courses de mobylette sur des terrains abandonnés, dans des espaces qu'ils aménagent eux-mêmes de manière précaire. Ils appellent ces courses improvisées des « tirages ». Dernièrement, un jeune garçon a été victime d'un accident lors de ce « divertissement ». Sa chute a entraîné un coma de trois jours. Ce jeune homme est décédé peu après. C'est une des nombreuses victimes ajoutant au lourd tribut que la jeunesse de Guyane paie à l'absence de réponses structurées à sa quête d'émotions. La Guyane est riche d'une jeunesse éduquée, cultivée, vigoureuse. La pratique sportive permettrait de contribuer à une croissance équilibrée, physique et psycho-affective de celle-ci. Dans ce contexte douloureux, elle lui demande quelles mesures elle envisage afin que de ces jeunes passionnés et plus singulièrement ceux des milieux mal desservis, puissent avoir une pratique sportive encadrée, afin de mettre un terme à ces accidents qui cassent des trajectoires de vies prometteuses.

Données clés

Auteur : [Mme Christiane Taubira](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68001

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6157